

Frais de scolarité et de services optionnels

2023 – 2024

L'inscription et la réinscription d'un élève à l'Académie Providence impliquent l'acceptation, sans réserve, des frais de scolarité et ceux des services optionnels, ainsi que le règlement financier de l'école. Veuillez prendre connaissance de ces frais dans le présent document et remettre, par voie électronique, le règlement financier que vous trouverez sur le site Internet de l'école en cliquant sur « Admissions et Renseignements financiers », avant le 30 août 2023, après l'avoir dûment signé,

1) Frais de scolarité et modalité de paiement

Rang Familial	Niveau	Payable à l'inscription/ Réinscription	1 ^{er} versement avant le 16 août 2023	5 versements : Du 1 ^{er} sept. 2023 au 1 ^{er} mai 2024	Scolarité annuelle en cad
Tarif unique	Maternelle	1 000	1 500	1 800	11 500
1 ^{er} enfant	CP - CM2	1 000	1 670	1 600	10 670
2 ^{ème} enfant	CP - CM2	1 000	1 120	1 600	10 120
3 ^{ème} enfant	CP - CM2	1 000	620	1 600	9 620
4 ^{ème} enfant	CP - CM2	1 000	620	1 200	7 620
1 ^{er} enfant	6 ^{ème} -5 ^{ème} -4 ^{ème}	1 000	1 320	2 000	12 320
2 ^{ème} enfant	6 ^{ème} -5 ^{ème} -4 ^{ème}	1 000	820	2 000	11 820
3 ^{ème} enfant	6 ^{ème} -5 ^{ème} -4 ^{ème}	1 000	320	2 000	11 320
4 ^{ème} enfant	6 ^{ème} -5 ^{ème} -4 ^{ème}	1 000	820	1 800	10 820
Frais de dossier par nouveau élève					300
Frais de première inscription par nouvelle famille					1 000
Les droits scolaires annuels ne couvrent pas le coût des items suivants : manuels scolaires, fournitures scolaires, compte élève, frais d'homologation. Ces frais seront payés au début de l'année scolaire en même temps que le 1 ^{er} versement du 16 août 2023.					

2) Frais annuels des services optionnels (Le 30 septembre est la date limite pour tout changement d'avis)

A) Service de garde avant et après école et Repas chaud

Service de garde et d'étude surveillée	A.M. (à 7h30)	P.M. (15h30-17h30) Au plus tard	Repas chaud
Lundi-Jeudi	900	1 780	950
Les vendredis	220	1 000	250

B) Frais annuels des activités périscolaires

1 fois par semaine après école : De la 2 ^e semaine de septembre au 31 mai (Horaire à déterminer)				
1. Piano À partir de MS	2. Danse classique À partir de MS	3. Gymnastique MS & GS	4. Art plastique À partir de CP	5. Danse Folklorique À partir de MS
950	700	700	700	700

1 fois par semaine après école : De la 2 ^e semaine de septembre au 31 mai (Horaire à déterminer)					
6. Robotique +Compétition À partir de CP	7. Chorale À partir de CP	8. Karaté À partir de CP	9. Guitare À partir de GS	10. Violon À partir de GS	11. Jeu d'échecs À partir de CP
950	700	700	950	950	700